Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord
Québec
Direction des soins infirmiers

Note de service

DESTINATAIRES : Tout le personnel, médecins

EXPÉDITEUR : Comité exécutif PCI du CISSS de la Côte-Nord

DATE : Le 30 novembre 2020

OBJET : **Nouveaux produits désinfectants**

Avec l'arrivée de la COVID-19, de nouvelles affiches de précautions additionnelles ont dû être créées. Puisque les données relatives aux désinfectants étaient insuffisantes en début de pandémie, il était mentionné que le chlore était requis, par exemple « CONTACT/GOUTELETTES RENFORCÉES AU CHLORE ».

Or, de récentes études indiquent que **le chlore n'est plus requis** pour assurer un nettoyage et une désinfection adéquate contre la COVID-19. En effet, plusieurs désinfectants ont démontré leur efficacité et ont été homologués par Santé Canada. Les produits à base de peroxyde d'hydrogène, tel que l'Oxivir TB, figurent à la liste des désinfectants dont l'utilisation contre la COVID-19 a été prouvée, en plus d'être moins dommageable pour les équipements. C'est pourquoi, **d'ici la révision de ces affiches, il est demandé de faire abstraction de l'indication de chlore sur les affiches**.

L'utilisation des produits à base de chlore doit être réservée lors de l'application des précautions « Contact renforcé C », par exemple en présence de C. Difficile. Son utilisation peut également être indiquée dans certaines situations selon les recommandations de la PCI ou de la Santé publique, notamment lors d'éclosion ou de transmission soutenue.

Collectivement, nous pouvons agir en vue de réduire la transmission d'agents pathogènes, et en particulier de la COVID-19.

Nous vous remercions à l'avance pour votre précieuse collaboration.

Le comité exécutif PCI

635, boulevard Joliet
Baie-Comeau (Québec) G5C 1P1
Téléphone : 418 589-3701
www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca